

## communiqué

Date

Le 26 août 1994

Nº 162

Pour publication

# LE CANADA ACCUEILLE UN SYMPOSIUM POUR DES OFFICIERS DE MARINE DE HAUT RANG DU MOYEN-ORIENT

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que le Canada va accueillir un symposium sur les mesures d'établissement de la confiance dans le domaine de la navigation maritime à l'intention de commandants et autres officiers de haut rang des forces navales du Moyen-Orient. Le symposium, qui se déroulera du 29 août au premier septembre 1994 à Halifax en Nouvelle-Écosse, a lieu dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient.

«Le Canada se réjouit particulièrement d'accueillir ce symposium qui va rassembler, pour la première fois, des officiers de marine israéliens et arabes de haut rang. Le Canada est fermement engagé à prendre des démarches concrètes pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Ce symposium représente une rare occasion pour des officiers de haut rang de la région d'échanger directement», a déclaré M. Ouellet.

Le symposium d'Halifax a pour but de permettre à des officiers de marine du Moyen-Orient de faire le point sur les progrès accomplis jusqu'à maintenant sur des questions telles la coopération multilatérale dans les opérations de Recherche et de sauvetage, la Prévention des incidents en mer, et la coopération et la sécurité maritimes régionales. À titre de coparrains du processus de paix, les États-Unis et la Russie auront également des représentants sur place. La Garde côtière canadienne va donner une démonstration de techniques canadiennes de Recherche et sauvetage.

Présidé par le Vice-amiral Gary Garnett, commandant de la flotte Atlantique de la marine canadienne, le symposium est organisé par le Centre d'études de la politique étrangère de l'Université Dalhousie, au nom du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.



Le document d'information ci-joint fournit plus de détails sur la contribution du Canada aux mesures d'établissemnent de la confiance dans le domaine de la navigation maritime au Moyen-Orient.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (613) 995-1874

#### **Document d'information**

#### LA CONTRIBUTION DU CANADA AUX MESURES D'ÉTABLISSEMENT DE LA CONFIANCE DANS LE DOMAINE DE LA NAVIGATION MARITIME AU MOYEN-ORIENT

#### LE PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT : APERÇU HISTORIQUE

Lancé en octobre 1991, à Madrid, sous le coparrainage des États-Unis et de l'ancienne Union soviétique, le Processus de paix au Moyen-Orient est un effort international majeur visant à résoudre le conflit qui persiste depuis longtemps entre Israël et ses voisins arabes. Ce processus comprend deux volets : des négociations bilatérales directes entre Israël et ses voisins -Jordanie, Syrie, Liban - et les Palestiniens, et des négociations multilatérales impliquant plus de 40 pays régionaux et extrarégionaux siégeant à cinq groupes de travail.

Le Canada participe activement à la phase multilatérale du Processus de paix lancé à Moscou, en janvier 1992. En plus de présider le Groupe de travail sur les réfugiés, le Canada participe aux quatre autres groupes de travail - Contrôle des armements et sécurité régionale, Développement économique, Ressources hydrauliques et Environnement - et siège également au sein du Comité de direction multilatéral qui supervise le travail des cinq groupes et planifie la tenue des prochaines réunions.

Le but de ces discussions est de servir de complément aux négociations bilatérales en se concentrant sur des problèmes régionaux et en prenant des mesures concertées pour les résoudre.

### MESURES D'ÉTABLISSEMENT DE LA CONFIANCE : LA CONTRIBUTION CANADIENNE

Reconnaissant la contribution constante du Canada au maintien de la paix dans la région, sa participation active au sein du Groupe de travail sur le contrôle des armements et la sécurité régionale et son expertise en matière navale et de garde côtière, le Groupe a demandé au Canada de diriger l'examen de l'applicabilité des mesures d'établissement de la confiance dans le domaine de la navigation maritime au Moyen-Orient.

Les mesures d'établissement de la confiance étaient considérées comme un domaine prometteur parce que, de tous les aspects de la rivalité militaire au Moyen-Orient, le secteur maritime est généralement perçu comme le moins litigieux. Parce qu'il n'y a que très peu de disputes à caractère purement naval au Moyen-Orient, on a cru qu'il serait sans doute plus facile de prendre des mesures concrètes dans le domaine maritime dès le début du processus.

Après consultations, le Canada a proposé de considérer en premier lieu deux mesures spécifiques : une coopération régionale renforcée dans les opérations de recherche et de sauvetage maritime (RSM) et l'élaboration du cadre de base d'un accord de prévention des incidents en mer (INCMER).

Suite à l'acceptation de ces propositions, le Canada a organisé un atelier au Collège de la garde côtière canadienne, à Sydney, en Nouvelle-Écosse, en septembre 1993. L'atelier mettait l'accent sur l'examen pratique des concepts de RSM et de prévention des INCMER. Quoique tous les participants aient des compétences en matière de recherche et de sauvetage, la coopération dans ce domaine n'est pas encore développée dans la région. Le concept de la prévention des incidents en mer est entièrement nouveau au Moyen-Orient.

À la fin de l'atelier de Sydney, qui comprenait des participants israéliens et arabes, tous ont convenu qu'une bonne façon d'amorcer le processus serait que les États régionaux échangent l'information sur leurs fréquences de communications et leurs procédures de commandement et de contrôle des opérations de RSM. Sur la question de la prévention des incidents en mer, l'atelier a démontré qu'une communication prompte des intentions entre navires constitue le meilleur moyen d'éviter les malentendus et que l'accès immédiat à des signaux spécialement conçus à cet effet pourrait permettre d'éviter qu'un malentendu mineur ne devienne une source potentielle de conflit. Les participants ont convenu de l'importance de consultations pertinentes et complètes et du besoin d'un code de procédures spécifique pour les rencontres en mer. À cet égard, ils ont demandé au Canada de préparer un projet d'accord multilatéral de prévention des incidents en mer au Moyen-Orient.

Ces deux questions ont fait l'objet de nouvelles discussions lors d'un atelier, en mars dernier, à Antalya en Turquie. Les échanges ont porté sur les mécanismes d'une coopération régionale accrue dans le domaine de la recherche et du sauvetage et leur pertinence, et sur le projet de prévention des incidents en mer du Canada, qui a été accepté comme base de discussion.

Afin d'appuyer ces discussions, on a demandé au Canada de préparer deux activités pour les officiers de marine du Moyen-Orient. La première, une démonstration pratique des concepts de recherche et de sauvetage et de prévention des incidents en mer, a eue lieu près de Venise au large des côtes de l'Italie, le 15 juillet dernier. Un navire de guerre canadien, le NCSM Halifax, et un navire de guerre américain, le USS Santa Barbara, qui mouillent présentement en Méditerranée, ainsi que des unités aériennes de la marine italienne y ont participé. Cet exercice a permis aux officiers de marine du Moyen-Orient d'acquérir une expérience concrète de l'application des mesures d'établissement

de la confiance dans le domaine de la navigation maritime présentement en discussion.

La deuxième activité est le symposium pour les commandants et autres officiers supérieurs de marines du Moyen-Orient, qui se tiendra à Halifax, en Nouvelle-Écosse, du 29 août au premier septembre. Le symposium va porter sur des questions telles la coopération multilatérale dans les opérations de recherche et de sauvetage, la prévention des incidents en mer, et la coopération et la sécurité maritimes régionales.

Le Canada estime qu'il est très significatif que des officiers de marine israéliens et arabes soient prêts à entreprendre un examen en profondeur des mesures d'établissement de la confiance dans le domaine de la navigation maritime, compte tenu de l'histoire des conflits au Moyen-Orient.

Août 1994